

PRIME DE NAISSANCE

Montant

10% du Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale
(PMSS = 3 311€ au 1^{er} janvier 2018, ce plafond est revalorisé chaque année)

Soit une prime de 331,10€.

Doublement de l'indemnité en cas de naissances multiples.

Comment percevoir la prime :

Envoyez à votre mutuelle :

- un acte de naissance original
- une attestation de la sécurité sociale ou figure le nom de l'enfant

Versement de l'indemnité par virement.

BON CADEAU



Une carte cadeau Carrefour d'une valeur de 30€

sera envoyée au père et au mère ayant déclaré la naissance de leur enfant
auprès du service paie.

Site CFTC :

cm.csfv.fr